

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de SEINE ET MARNE  
SOUS-PREFECTURE DE TORCY



VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025.

L'an deux mil vingt-cinq, le 17 du mois de décembre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni à la Grange, sise place Edmond de Rothschild - 77220 Tournan-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du jeudi 11 décembre 2025 et affichée le jeudi 11 décembre 2025.

**Présents** : GAUTIER Laurent, COURTYTERA Véronique, GREEN Alain, GAIR Laurence, LONY Eva, LAURENT Pierre, PELLETIER Maryse, KHALOUA Madani, MARCY Jean-Pierre, OUABI Isdeen, BAKKER Hubert, PERALTA SUAREZ Mari, MONOT Laure, GANDARD Isabelle, JOSSET Isabelle, ROBILLARD Christophe, BRUSSELLE Sandrine, DAOULAS Stéphanie.

**Absents représentés** : SEVESTE Claude représenté par KHALOUA Madani, SONTOT Alain représenté par MARCY Jean-Pierre, COCHIN Lionel représenté par GANDARD Isabelle, ANOUAR Rachid représenté par LONY Eva, PUECH Roger représenté par GREEN Alain, FOLLIOU Pascal représenté par BRUSSELLE Sandrine, BAHIN Corinne représenté par COURTYTERA Véronique, TEIXEIRA Christelle représentée par PERALTA SUAREZ Mari, EL MKELLEB Fabien représenté par BAKKER Hubert.

**Absents** : THOUMAZET Pascale, CLEMENT LAUNAY Martine.

**Secrétaire de séance** : Madame LONY Eva.

**Objet** : Attribution d'une subvention aux associations qui ont perçu des Coupons Loisirs Activités Culture et Sport (CLACS).

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	18
Nombre de suffrages exprimés :	27
Votes pour :	27
Votes contre :	0
Abstentions :	0

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Madame LONY Eva, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les demandes des associations pour percevoir le remboursement des CLACS qu'elles ont reçus ;

**Considérant** la volonté de la municipalité d'encourager la pratique des activités culturelles et sportives sur la ville de Tournan-en-Brie ;

**Considérant** l'initiative de la ville de poursuivre la mise en place des bons nommés CLACS.

**Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Madame Maryse PELLETIER, Adjointe au Maire chargée de la Culture et de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- Attribue une subvention aux associations

Associations	Nombre de CLACS remis à la ville	Montant de la subvention correspondante
ASCT COURSE A PIED	34	1 360 €
SCGT AÏKIDO	1	40 €
LES DAUPHINS DU CENTRE BRIE	2	80 €
SCGT HANDBALL	20	800 €
SCGT VOVINAM VIET VO DAO	2	80 €
SCGT TENNIS DE TABLE	8	320 €
SCGT BASKET-BALL	27	1 080 €
GTO RUGBY CENTRE 77	15	600 €
MALT	110	4 400 €
SCGT TAEKWONDO	9	360 €
ROLLER SKATING	22	880 €
SCGT KARATÉ	20	800 €
TENNIS CLUB	33	1 320 €
SCGT GYMNASTIQUE	23	920 €
PONEY CLUB DE LA ROSIÈRE	10	400 €
SCGT JUDO	73	2 920 €
<b>TOTAL</b>	<b>409</b>	<b>16 360 €</b>

- Dit que la dépense est inscrite au chapitre 65, article 65748, du budget 2025.

**Fait et délibéré en séance, le mercredi 17 décembre 2025.**

**Laurent GAUTIER**

Maire de Tournan-en-Brie  
Conseiller départemental  
Président de la Communauté de Communes  
Les Portes Briardes entre villes et forêts

**Eva LONY**

Secrétaire de séance



Publication du compte rendu des délibérations le : 19/12/2025

Délibération transmise au Représentant de l'État le : 19/12/2025

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.